

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 04 Mars 2010 à 20h 30 à la Mairie
Ordre du Jour : Nomination d'un conseiller avec délégation faisant fonction de cinquième adjoint - Fixation des indemnités du Maire , des adjoints - Droits de Prémption - Demande de subvention : Duché d'Uzès, Demandes de subvention : Collège Anduze, Ecoles et USEP - Convention ATESAT - CCAA : Itinéraires de Randonnées -Convention Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès pour entretien abribus, Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : MM, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fraisse Bruno, Gosse Frédéric, Jacquet Jean, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusés : Astier Jean Louis, Fossat Martine, Talagrand Philippe,

Une procuration de Mme FOSSAT Martine à Mr Eric TORREILLES.

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 08.03.2010

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre de l'ordre du jour en portant - Nomination d'un conseiller avec délégation faisant fonction de cinquième adjoint en premier point . Le Conseil accepte à l'unanimité.

DELEGATION SPECIALE : *Nomination d'un conseiller avec délégation faisant fonction de cinquième adjoint*

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément à l'article L 2122.18 du CGCT, une délégation pour l'administration des relations avec les associations sera accordée à Monsieur Bruno FRAISSE.

Le Conseil par 13 voix pour accepte cette proposition

FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRES ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, l'indemnité de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix pour) décide de fixer :

- l'indemnité au Maire à 41 % (au lieu de 43 %) de l'indemnité brute 1015
- l'indemnité aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} adjoint. A 15.5 % (au lieu de 16.5 %) de l'indemnité brute 1015
- l'indemnité au titulaire de la délégation spéciale à 6 % de l'indemnité brute 1015.

L'entrée en vigueur de ces indemnités est fixée au 19 Février 2010.

Droits de prémption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de prémption sur :

- l'immeuble cadastré Section AI, numéro 177, vendu par les conjoints SEROPIAN à M VATIN Michel,
- L'immeuble cadastré Section AL, numéro 242, vendu par Mme TODD Lily à Mr SALA Eddy et Melle MERCIER Alexandra.

Demande de Subvention : M. le Maire fait lecture d'un courrier du Duché d'Uzès demandant une subvention. Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas octroyer de subvention.

Demande de Subvention : M. le Maire fait lecture d'un courrier du collègue d'Anduze demandant une subvention pour un élève participant à un voyage scolaire. Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas octroyer de subvention.

Mme Aubrun émet la possibilité d'étudier dans le cadre du CCAS une participation pour les familles se trouvant en difficulté.

Demande de subvention USEP: Mr le Maire donne lecture d'une première lettre de Mme Dany BENEZET, directrice de l'école de Lézan sollicitant l'attribution de 450 € pour l'association intersport. (Rencontres sportives) (USEP).

Le conseil après avoir délibéré décide

- d'accorder une subvention de 450 € à l'association Intersport Ecole dans le cadre des activités coordonnées avec l'USEP Départementale.

Demande de subvention Ecoles : Mr le Maire donne lecture d'une deuxième demande de Mme Dany BENEZET, directrice de l'école de Lézan sollicitant l'attribution de 3500 € pour un voyage à Paris en mai 2010.

Le Conseil précise que la commune ne pourra pas financer chaque année dans de telles proportions les projets de sortie. Mme FOSSAT, déléguée aux écoles rencontrera Mme BENEZET, Directrice, pour une meilleure coordination et concertation pour les sorties.

Mr WEISS et Mr FESQUET proposent de rencontrer l'Association des Parents d'Elèves afin de connaître leur avis sur le financement de ce voyage.

Le conseil après avoir délibéré décide qu'une rencontre soit organisée rapidement, entre l'association des parents d'élèves, la directrice de l'école et les élus avant de se prononcer sur l'attribution de la dite subvention.

Convention ATESAT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est liée à la DDE par une convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et qu'il convient pour 2010 de renouveler cette convention. Il présente au Conseil la proposition de convention pour ATESAT ainsi que l'annexe à l'ATESAT dont une ampliation sera annexée à la présente délibération. Ladite convention sera rémunérée à raison de 329.42 € et un avenant sera établi comprenant une extension de missions pour un montant de 164.71 €

CCAA : CREATION DU RESEAU LOCAL DE SENTIERS DE RANDONNEE et CREATION DU RESEAU LOCAL DE SENTIERS DE RANDONNEE DE LA COMMUNE DE LEZAN

Monsieur le Maire expose que la Communauté des Communes Autour d'Anduze a la volonté de développer son offre de découverte des espaces naturels et de randonnée. Le schéma local communautaire de randonnée sera en cohérence avec le Plan Départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard. Celui-ci favorisera l'harmonisation du balisage et de la signalétique sur le territoire, et ce, conformément à la charte signalétique des espaces naturels gardois mis en œuvre par le Conseil Général du Gard.

Après avoir pris connaissance du dossier proposé par la CCAA, présenté le tracé des itinéraires, le contenu signalétique et l'implantation du mobilier signalétique au travers des tableaux ci-joint (organigramme signalétique, statut juridique des itinéraires et schéma d'implantation du mobilier signalétique) et de la cartographie au 1 / 25 000 de la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte le mobilier signalétique conforme à la charte signalétique des espaces naturels gardois tel qu'il concerne la commune (schéma d'implantation ci-joint),

- Accepte **le tracé du réseau local de sentiers de randonnée et le tracé du réseau local de sentiers de randonnée de la commune de Lezan** tel qu'il concerne la commune sur les chemins suivants précisés dans le tableau ci-dessous où l'on retrouve la liste des parcelles privées pour lesquelles des conventions de passage (modèle type) doivent être proposées entre le président de la communauté de communes et le propriétaire.

- Accepte que le Maire paraphe les conventions de passage signées entre les propriétaires et le président de la communauté de communes. Cette convention permet de dégager la responsabilité du propriétaire par rapport aux usagers utilisateurs du sentier au profit de la communauté de communes gestionnaires du réseau de sentiers.

A ce titre, et **de manière exceptionnelle**, le Conseil Municipal peut autoriser le passage des usagers sur un sentier déjà utilisé par le public depuis plus de 10 ans et à condition de respecter les conditions suivantes :

- Aucune réponse donnée par le propriétaire suite à un envoi par courrier avec AR de la proposition de convention,
- Impossibilité de retrouver le propriétaire ou ses coordonnées,
- Accord oral du propriétaire mais pas de volonté de signer de convention.

Le Conseil Municipal s'engage à bien évaluer que cette situation juridiquement fragile ne puisse pas entraîner de réactions à posteriori des propriétaires comme la fermeture du sentier.

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard, et qui seront sous gestion de la CCAA des chemins listés ci-dessous.

Tableau accompagné d'une cartographie précisant la situation géographique des tronçons juridiques concernés (échelle au 1/25 000 maximum).

Récapitulatif des tronçons concernés par la commune de LEZAN

Tronçon juridique	Nom du tronçon	Statut du tronçon	Type de revêtement	Propriétaire du tronçon & coordonnées si privé	Observations particulières
LEZ01/ LEZ02	Chemin de Costelongue Chemin des Cabanes	PUBLIC	GOUDRON	PUBLIC	
LEZ02/ LEZ10	Chemin des Cabanes	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ10/ LEZ11	Chemin des Cabanes	PUBLIC	GOUDRON	PUBLIC	
LEZ11/ LEZ04	Chemin des Cabanes	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ04/ LEZ14	Chemin des Cabanes Chemin de Costelongue	PUBLIC	TERRE/ GOUDRON	PUBLIC	
LEZ14/ LEZ15	GR6	PARTIE CARDET	GOUDRON	PARTIE CARDET	
LEZ15/ LEZ16	GR6	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ16/ LEZ17	GR6	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ14/ LEZ06	Chemin du Dévès	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ06/ LEZ07	Le Serre	PARTIE PRIVEE	TERRE	BRUNEL LUCETTE	
LEZ07/ LEZ08	Le Serre	PARTIE PRIVEE	TERRE	BRUNEL LUCETTE	
LEZ08/ LEZ03	Le Serre La Cabane	PUBLIC	GOUDRON	PUBLIC	
LEZ03/ LEZ10	Chemin de la Cabane	PUBLIC	GOUDRON	PUBLIC	
LEZ03/ LEZ09	La Cabane	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ09/ LEZ02	La Cabane	PUBLIC	TERRE	PUBLIC	
LEZ02/ LEZ01	Chemin du Trinquier	PUBLIC	TERRE/ GOUDRON	PUBLIC	
LEZ01/ LEZ18	Rue des Murailles Rue du 8 mai Route de Massillargues	PUBLIC	GOUDRON	PUBLIC	

Conformément à sa prise de compétence en date du 7 mars 2000, la Communauté de Communes Autour d'Anduze, à laquelle adhère la commune, aura en charge l'entretien de ces chemins de randonnées et de leurs équipements (mobilier signalétique et balisage) complémentaires au PDIPR du Gard et inscrits dans le programme communautaire.

Convention Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès pour entretien abribus :

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat Mixte de Transport du Bassin Alésien a adressé un courrier de relance pour la signature d'une convention afin de rénover et d'entretenir les abribus de la commune.

Monsieur le Maire indique que la commune n'a qu'un seul abribus se trouvant sur le chemin de Massillargues.

Interruption de séance : Mme BARTHELEMY Florence, présente dans l'assemblée demande la parole. Monsieur le Maire accepte. Mme BARTHELEMY expose l'origine de l'implantation d'un abribus chemin de Massillargues.

Monsieur le Maire informe le conseil de la reprise des débats.

Le conseil après avoir délibéré souligne que cet abribus n'est pas concerné par le réseau desservi par le SMTBA. Il n'est donc pas nécessaire de signer de convention, la commune n'ayant pas d'abribus concerné. Un courrier sera transmis au Syndicat Mixte du Transport du Bassin d'Alès pour information. Certains élus soulignent le manque de transports entre Alès et Lézan et trouvent cela regrettable.

Demande de subvention DGE - Extension du réseau de collecte des eaux usées.

Mr le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Monsieur le Sous Préfet. Il fait part au conseil qu'une dérogation a été accordée à la commune, compte tenu des circonstances exceptionnelles, concernant les délais de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement. La date limite de dépôt des dossiers a été ainsi reportée du 31 janvier 2010 à la mi-mars environ.

Monsieur le Maire indique que vu l'urgence, et compte tenu de la doctrine, il n'est possible de présenter que deux dossiers : l'extension du réseau de collecte d'eaux usées rue du 8 mai et la mise aux normes de sécurité des écoles primaires.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour le dépôt de ces deux dossiers de demande de subvention au titre de la DGE 2010.

Demande de subvention Amende de police /

Mr le Maire informe le conseil de sa conversation avec les services du Conseil Général - unité territorial d'Alès - concernant les demandes de subvention dans le cadre des amendes de polices. Il fait part au conseil qu'une dérogation a été accordée à la commune, compte tenu des circonstances exceptionnelles, pour les délais de demande de subvention au titre des amendes de police. La date limite de dépôt des dossiers a été ainsi reportée du 15 janvier 2010 à la mi-mars environ.

Il propose au conseil de présenter une partie du projet de sécurité routière élaboré par Monsieur FOURNIER , pour un montant inférieur à 20000 euros HT qui pourrait être pris en charge à 60 %.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour le dépôt de ce dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2010.

Logements sociaux :

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux d'urgence ont dû être mis en œuvre aux logements sociaux Allée de la Gare :

Logement de Mme CORTES :

Problème de chaudière mixte en panne. Mme CORTES n'avait plus ni eau chaude, ni chauffage. Un cumulus a été posé en urgence par l'entreprise CUFFI et la chaudière sera changée rapidement.

Logement de Mme CILLIS :

Une canalisation d'égout fuyait dans les contre-cloisons de l'appartement depuis longtemps. L'équipe technique a réparé la fuite mais des moisissures et une importante

infiltration d'eau rendait l'appartement insalubre. Un déshumidificateur a été loué afin de remédier à ce problème et assainir l'appartement.

Problème de nuisances sonores rencontré par Mr LAURENT :

Monsieur le Maire rappelle que M. LAURENT, habitant près du plateau sportif, avait saisi la municipalité il y a plusieurs mois, au sujet des nuisances sonores occasionnées par les jeux de ballons sur les grilles installées sur le plateau sportif. Dès leur élection chaque conseiller avait reçu un courrier de M. LAURENT, rappelant les problèmes non solutionnés qu'il rencontrait. Après une visite sur les lieux, il s'avère que le bruit est réellement insupportable, les grilles installées n'étant pas adaptées à un plateau sportif, elles seront démontées. Des filets ont été commandés à la place. Les grilles seront conservées et utilisées sur d'autres sites. Monsieur le Maire indique que Mr LAURENT semblait satisfait des solutions apportées.

Etat des lieux des jardins du Foyer :

Les jeux se trouvant dans les jardins du foyer sont hors normes et dangereux. Ils seront donc démontés afin d'éviter tous risques d'accident.

Propreté du village :

Mr WEISS informe le conseil de l'organisation des services techniques :
Un agent effectuera un nettoyage quotidien du village : balayage.

Voirie :

Rue de la fontaine du Noyer - Montée du Brias : M. TRILLON indique que des courriers ont été adressés aux entreprises et aux propriétaires responsables des dégradations de la voirie dans ces quartiers. Les personnes concernées se sont aussitôt manifestées et ont indiqué qu'elles allaient remettre la voie en état et procéder à l'empierrement de leur accès si nécessaire afin d'éviter les coulées de gravats sur la chaussée.

Elections :

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil leur participation à l'organisation des deux tours de scrutin des élections régionales. Les conseillers municipaux répondent présents et s'organiseront pour se relayer.

L'apéritif de remerciements à la population aura lieu le 9 avril 2010 à 19 h 00.

Pole d'activités à la CCAA :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'opter pour les commissions auxquelles ils désirent participer au sein des pôles d'activité de la Communauté des Communes Autour d'Anduze :

Pôle économique : Annie Fernandes, Annie Linssolas, Jean Jacquet

Pôle Environnement : Bruno Fraise

Pôle Aménagement de l'espace et voirie : Eric Torreilles, Philippe Talagrand

Pôle culture et sports : Philippe Talagrand, Maryline Aubrun

Pôle Enfance – jeunesse : David Weiss, Sylvie Carrasco

Pôle Finances et Administration : Pascal Fesquet, Christian Trillon

Pôle communication intercommunale : Eric Saint Pierre, Frédéric Gosse

Pôle projet de territoire : à déterminer

Remerciements :

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de Mme Aurélie GENOLHER, Maire de Massillargues Atuech et de Monsieur FOURNIER Sénateur-Maire de Nîmes.

Manifestation à venir :

Eric Saint Pierre indique que le 2 mai prochain, PGO , si assez d'inscriptions, pourrait organiser un parcours des Cévennes de 10 à 30 voitures . Une halte « dégustation » d'une heure à la cave de Lézan aurait lieu. Une affiche de cette manifestation sera mise en mairie.

Mr FESQUET Pascal propose que chaque responsable des commissions résume le travail réalisé depuis leur élection :

Bruno FRAISSE

Commission Festivités : la commission s'occupe de l'organisation de la soirée de remerciements à la population du 9 avril prochain. Annie Fernandes précise que des devis ont été demandés auprès des commerçants de la commune.

Vie associative : Bruno Fraisse informe qu'une rencontre sera organisée avec tous les présidents des associations pour une rencontre individuelle. Une autre réunion aura lieu entre l'ensemble du conseil municipal et les associations le 19 mai 2010 à 18 h 30.

Journée citoyenne : l'idée d'organiser une journée citoyenne qui allierait la convivialité et l'effort de civisme pour la propreté du village est à l'étude.

Frédéric GOSSE :

Les rapports établis par la Socotec sont étudiés et des devis pour la mise aux normes de sécurité des bâtiments communaux sont demandés.

Maryline AUBRUN

CCAS : un bilan financier a été réalisé. Une réunion aura lieu dans la quinzaine à venir afin de convenir ensemble des actions à mener dans le cadre de l'action sociale.

L'idée d'un recueil des aides disponibles permettant de mieux répondre à la demande de chacun est à l'étude.

La mise en place d'un conseil municipal des jeunes en septembre prochain est prévue.

Sylvie CARRASCO /David WEISS :

Centre de Loisirs : une première approche des comptes a été faite dans la semaine. Une rencontre avec la Nathalie Guémar doit avoir lieu. Mr WEISS indique qu'elle doit présenter un bilan financier complet.

L'idée d'une distinction entre l'accueil des « soirs après l'école » (l'accueil périscolaire) et l'accueil du centre de loisirs mercredi et vacances est à définir.

L'organisation d'un soutien scolaire est à l'étude.

Mme Costa a proposé sa collaboration à cette commission.

Jean JACQUET :

Château : Il indique qu'il a étudié le dossier point par point. Un rendez vous avec Mr CASTANO, capitaine des pompiers de Lédignan, commission de sécurité, est prévu prochainement . Mr Costa s'est proposé pour participer au travail de cette commission.

Annie LINSSOLAS :

Embellissement du village : Avec Annie Fernandès, un tour du village a été effectué, un compte rendu , avec photos a été réalisé. La commission doit continuer son état des lieux. Des propositions telles que le passage des encombrants plus souvent et/ou une meilleure information des administrés sur ce sujet est préconisée. Il conviendra de se renseigner sur la commande de végétaux auprès du conseil général réalisée par l'ancienne équipe municipale.

Christian TRILLON :

Voirie : Comme il a été indiqué précédemment les problèmes chemin de la Fontaine du Noyer sont en cours de résolution.

D'autre part, le tour de la commune afin d'effectuer l'état des lieux et les degrés d'urgence d'intervention est en cours. D'ores et déjà le chemin du Moulin à Vent semble avoir la priorité.

Mr Guiot s'est proposé pour aider la commission.

La réfection d'un bout de trottoir et du caniveau sera effectuée rue des remparts.

Eric SAINT PIERRE :

Communication : Un organigramme de l'ensemble des conseillers a été réalisé, un autre avec les coordonnées de chacun est en cours de réalisation. La blog est tenu à jour régulièrement. Avec Jean Louis Astier, des contacts ont été pris pour la réalisation d'un site internet de la commune. Un premier devis s'élève à 750 €

Le livret d'accueil existant sera actualisé et amélioré.

Des cartes d'invitation pour la soirée de remerciements à la population sont en cours de réalisation.

Pascal FESQUET:

Finances : un point sur le compte administratif 2009 a été effectué, le budget primitif est en cours d'études , des chiffres sont attendus et seront sans doute communiqués par les services de l'état très prochainement. Les budgets doivent être votés avant le 15 avril 2010 dernier délai.

Monsieur Jean Jacquet sera responsable des jardins communaux

La séance est levée à minuit 40.